Association Des Industries d'Haiti

ADIHNews
No 1
Volume 5

LES INDUSTRIES CREENT LES EMPLOIS !

DANS CE NUMERO:

Mot du président Page 1
Employment report Page 2
Rapport « Textile » Page 3
Le savez-vous ? Page 3
Statistiques Page 3
Grand point Page 3
Nouveau CA de l'ADIH Page 4
Mountain flowers Page 5
Hope Value Page 6
ADIHNews PUB Page 8
Parlement haïtien Page 9

Mot du président

Chers lecteurs,

Sous le souffle d'un nouveau conseil d'administration que j'ai l'honneur de présider encore une fois, je vous adresse mes salutations dans ce nouveau numéro.

Toujours fidèle à son engagement, l'ADIH tient à souligner en tout premier lieu le rapport positif de la création d'emplois du secteur textile par rapport aux années antérieures. En effet, par un significatif taux de croissance de plus de 15% du secteur de l'habillement, on est en droit d'espérer des jours meilleurs pour aller plus loin. Mais, néanmoins dans ce contexte, la performance semble vouloir marcher de pair avec la formation comme semble vouloir confirmer le TASC qui fait son petit bonhomme de chemin en accueillant déjà sa troisième promotion ; à rappeler que nous venons de remettre leurs diplômes aux étudiants de la deuxième promotion le 2 février 2018 dernier.

De grands pas sont franchis en attendant d'autres. Le secteur de la production nationale se cherche encore à travers plus de filières. En effet, les acteurs concernés tentent d'innover malgré les nombreux obstacles que représente la contrebande dans nos différents ports et frontières. Le secteur privé, créateur d'emplois est maintenant essoufflé par ce chaos qui fait rage dans le pays dans la mesure où cette situation fait place à une concurrence déloyale pour la production nationale.

Coté Parlement, l'Association prend note sinon accueille l'ouverture de la nouvelle année législative faisant part à nos Parlementaires de notre disponibilité à discuter, travailler sur différents dossiers qui vont bientôt, de manière incontournable, faire l'objet de débats comme le salaire minimum ou encore la loi des 3x8.

Nous espérons et vous souhaitons que 2018 sera porteuse de solutions favorables à l'économie de notre pays.

Bonne lecture,

Georges B. Sassine
Président

Employment Report

Monthly employment reports

Since the implementation of the HOPE/HELP legislation, the U.S. Government needs to know the progress made by this commercial trade between Haiti and the United States.

The monthly employment report is the only way to be able to lobby for the renewal of this law.

Therefore, every month, ADIH will request these numbers from factory owners. This information is crucial and it needs to be collected for the survival of the textile industry.

We urge all factory owners to have their human resources department ready for us **at the end of each month** and not submitting this request might have a negative impact on the sector!

EMPLOYMENT REPORT

NOVEMBRE 2017		DECEMBRE 2017	
TOTAL	HOPE	TOTAL	HOPE
47,347	42,515	47,386	42,614

LE SAVEZ-VOUS ?

Industrie du TEXTILE

Le TASC (Textile Apparel Service Center), depuis sa création durant le trimestre dernier, ne cesse de connaitre du succès. Les formations continuent encore dans différents domaines.

Production Nationale

Le secteur de la production nationale se cherche encore à travers plus de filières.
En effet, les acteurs concernés tentent d'innover malgré les nombreux obstacles que représente la contrebande dans nos différents ports et frontières.

STATISTIQUES

12%

Une augmentation de 12% des emplois a été observée en 2017 dans le secteur du textile au niveau des industries basées à Port-au-Prince.

20%

Une augmentation de 20% des emplois a été observée dans le secteur du textile au niveau des industries basées hors de Port-au-Prince.

GRAND POINT

LE SECTEUR TEXTILE A EU UNE PROGRESSION DE PRES DE 10,000 NOUVEAUX EMPLOIS DURANT LES 2 DERNIERES ANNEES.

Le secteur textile est en pleine croissance dans plusieurs zones du pays.

Dans un tableau comparatif de création d'emplois des années 2016 et 2017, une nette progression a été observée dans le secteur textile haïtien.

Avec un total de 11,947 emplois dans les zones franches du pays en 2016, on affiche l'année suivante un total de 14,182 d'où une évolution de 19%, soit 2,235 emplois supplémentaires.

Même analyse pour les industries hors zone franches où on a eu comme chiffre d'emplois 29,119 en 2016 alors que 2017 affiche 33,204 ; d'où une augmentation de 14% de plus soit 4,085 emplois nouvellement créés.

Un autre classement considérant les industries basées à Port-au-Prince et celles hors de Port-au-Prince met tout aussi bien en exergue le nombre croissant d'emplois aux deux niveaux.

A Port-au-Prince, en effet, on avait en 2016 un total de 23,541 et 26,415 en 2017, on a donc eu une augmentation de 12% qui représente 2,874 nouveaux emplois.

Hors de Port-au-Prince, en 2016 on avait 17,525 alors qu'en 2017, le chiffre s'élevait à 20,971 soit 3,446 emplois de plus présentant une augmentation de 20%.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la croissance remarquable durant les 12 derniers mois avec en 2016, 41,066 emplois et 47,386 en 2017 représente un total de 6,320 emplois crées d'où une augmentation de 15%.

Avec une telle croissance, on est en droit d'espérer qu'avec un pays encore plus stable, le secteur continuera à grandir.

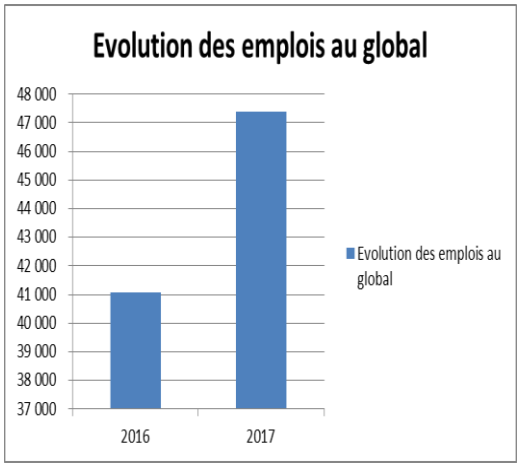

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADIH

Pour faire suite à l'assemblée générale de l'Association des Industries d'Haiti (ADIH), tenue le mercredi 31 Janvier 2018 et à l'élection du Bureau Exécutif le 3 février 2018, veuillez prendre note de la composition du nouveau Conseil d'Administration:

- **M. Georges B. Sassine,**
  Président
- **Madame Martine Cuvilly,**
  Vice-Présidente de la Production Nationale
- **Madame Nathalie *Hermantin,***
  Vice-Présidente Export
- **Docteur Georges Cassis**
  Vice-Président de l'Agro-Industrie
- **Madame Dayana A. Villedrouin,**
  Trésorière
- **Monsieur Georges Duret,**
  Secrétaire

Les Conseillers:

- **Monsieur Sorin Banulescu**
- **Monsieur Philippe Mathon**
- **Monsieur Clifford Apaid**
- **Monsieur Wilhem Lemke**
- **Monsieur Glen Cho**
- **Madame Carine Felix Bellefleur**
- **Monsieur Charles-Henri Baker II**
- **Madame Norma Powell**
- **Monsieur Jay Jihoon Kim**
- **Monsieur Rafael Villalona**
- **Monsieur Tom Adamson**

Au nom des membres et du staff de l'ADIH, nous félicitons le nouveau Conseil d'Administration élu pour une période de deux (2) ans.

MOUNTAIN FLOWERS S.A.

Mountain Flowers S.A est une société anonyme haïtienne qui pratique une agriculture moderne, sous serres, respectueuse de l'environnement et des normes sanitaires les plus strictes, pour offrir aux consommateurs locaux plus de 15 variétés de roses. Cette société est établie à Furcy, à 1500 m d'altitude, et travaille en étroite collaboration avec les communautés locales.

1 – 5 douzaines = $20.00 USD/douzaine 5 douzaines et plus = $ 16.00 USD/douzaine

FUEGO

AVALANCHE

CANDY

BOUCANTE

DOLCE

LAYLA

MYNA

PEACH AVALANCHE

PENILAY

PEACH

PINK

SNOWFOX

SPRAY ORANGE

SPRAY YELLOW

TARA

DEPARTMENT OF COMMERCE (USA)

International Trade Administration

Limitation of Duty-free Imports of Apparel Articles Assembled in Haiti under the Caribbean Basin Economic Recovery Act (CBERA), as amended by the Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement Act (HOPE)

AGENCY:

International Trade Administration, Department of Commerce.

ACTION:

Notification of Annual Quantitative Limit on Imports of Certain Apparel from Haiti.

SUMMARY:

CBERA, as amended, provides duty-free treatment for certain apparel articles imported directly from Haiti. One of the preferences is known as the "value-added" provision, which requires that apparel meet a minimum threshold percentage of value added in Haiti, the United States, and/or certain beneficiary countries. The provision is subject to a quantitative limitation, which is calculated as a percentage of total apparel imports into the United States for each 12-month annual period. For the annual period from December 20, 2017 through December 19, 2018, the quantity of imports eligible for preferential treatment under the value added provision is 361,603,399 square meters equivalent.

DATES:

December 20, 2017.

FOR FURTHER INFORMATION CONTACT:

Laurie Mease, International Trade Specialist,
Office of Textiles and Apparel, U.S. Department of Commerce, (202) 482-3400.

SUPPLEMENTARY INFORMATION:

Authority: Section 213A of the Caribbean Basin Economic Recovery Act (19 U.S.C. 2703a) ("CBERA"), as amended; and as implemented by Presidential Proc. No. 8114, 72 FR 13655 This document is scheduled to be published in the Federal Register on 12/15/2017 and available online at https://federalregister.gov/d/2017-27079, and on FDsys.gov (March 22, 2007), and No. 8596, 75 FR 68153 (November 4, 2010).

BACKGROUND:

Section 213A(b)(1)(B) of CBERA, as amended (19 U.S.C. 2703a(b)(1)(B)), outlines the requirements for certain apparel articles imported directly from Haiti to qualify for duty-free treatment under a "value-added" provision. In order to qualify for duty-free treatment, apparel articles must be wholly assembled, or knit-to-shape, in Haiti from any combination of fabrics, fabric components, components knit-to-shape, and yarns, as long as the sum of the cost or value of materials produced in Haiti or one or more beneficiary countries, as described in

CBERA, as amended, or any combination thereof, plus the direct costs of processing operations performed in Haiti or one or more beneficiary countries, as described in CBERA, as amended, or any combination thereof, is not less than an applicable percentage of the declared customs value of such apparel articles. Pursuant to CBERA, as amended, the applicable percentage for the period December 20, 2017 through December 19, 2018, is 60 percent.

For every twelve-month period following the effective date of CBERA, as amended, duty-free treatment under the value-added provision is subject to a quantitative limitation. CBERA, as amended, provides that the quantitative limitation will be recalculated for each subsequent 12 month period. Section 213A (b)(1)(C) of CBERA, as amended (19 USC 2703a(b)(1)(C)), requires that, for the twelve-month period beginning on December 20, 2017, the quantitative limitation for qualifying apparel imported from Haiti under the value-added provision will be an amount equivalent to 1.25 percent of the aggregate square meter equivalent of all apparel articles imported into the United States in the most recent 12-month period for which data are available.

The aggregate square meters equivalent of all apparel articles imported into the United States is derived from the set of Harmonized System lines listed in the Annex to the World Trade Organization Agreement on Textiles and Clothing ("ATC"), and the conversion factors for units of measure into square meter equivalents used by the United States in implementing the ATC.

For purposes of this notice, the most recent 12-month period for which data are available as of December 20, 2017 is the 12-month period ending on October 31, 2017.

Therefore, for the one-year period beginning on December 20, 2017 and extending through December 19, 2018, the quantity of imports eligible for preferential treatment under the value added provision is 361,603,399 square meters equivalent. Apparel articles entered in excess of these quantities will be subject to otherwise applicable tariffs.

Dated: December 11, 2017.

Terry Labat, Senior Advisor, performing the Non-Exclusive Duties of the Deputy Assistant Secretary for Textiles, Consumer Goods and Materials.

[FR Doc. 2017-27079 Filed: 12/14/2017 8:45 am; Publication Date: 12/15/2017]

ADIH News PUB

COMPAGNIE DES TABACS COMME IL FAUT

Digicel

HUHSA
HUILERIES HAITIENNES S.A.
A GB GROUP COMPANY

BN
BRANA
Brasserie Nationale d'Haïti S.A.

NB

Contactez-nous pour la promotion de vos produits sur le site de l'ADIH : www.adih.ht et son bulletin d'information mensuel.

Email :

Fania.joseph@adih.ht

administration@adih.ht

Téléphone :

2946-1211

PARLEMENT HAÏTIEN
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Liberté - Égalité -Fraternité

La 50ème legislature a procédé le 8 janvier dernier à l'ouverture de sa troisième année législative.

Ce second lundi de janvier où sont généralement présentés le bilan de l'Exécutif et du Législatif fait suite à l'éléction des bureaux des deux chambres séparées qui se tient au lendemain de la rentrée parlementaire.

L'ADIH se réjouit que les deux bureaux aient été formés et leur a fait part de sa disponibilité à travailler avec eux dans l'attente de la formation de leurs commissions permanentes respectives, commission qui, du coté de la chambre basse, n'est pas encore officielle.

Voici néanmoins, la composition des nouveaux bureaux :

Le Sénat

Joseph Lambert	Président
Joseph Francois Sildor	Vice-Président
Dieupi Chérubin	1er secrétaire
Wilot Joseph	2ème secrétaire
Louis Onondieu	Questeur

La Chambre basse

Gary Bodeau	Président
Caleb J. Desrameaux	Vice-Président
Myriam Amilcar	Vice-Président aux Affaires Administratives
Jean Willer Jean	1er secrétaire
Guerda Benjamin	2ème secrétaire
Anouce John Bernard	Questeur
Louis Mary Bonhomme	Vice-Questeur